



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 28 octobre 2019**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 28 octobre 2019 à 15 h 00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle étaient présents :

MM. Gabriel Michaud, vice-président
Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt du rapport SIMO pour le mois de septembre 2019;
- Dépôt des transferts budgétaires 2019-20 à 2019-26;

RÉSOL. : 80-10-2019 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 81-10-2019 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 23 septembre 2019;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de soumission RIEP2019-001 du Regroupement d'achats Rive-Nord pour l'achat de produits chimiques pour l'année 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

6. Virement de l'excédent de fonctionnement affecté *Hygiène du milieu* vers l'excédent de fonctionnement non affecté;
7. Adoption de soumission SA19-5001 – Services professionnels auditeur externe – Exercices financiers 2019 à 2023;
8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 82-10-2019 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 23 septembre 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 83-10-2019 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 497,87 \$ et de 81 355,88 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 84-10-2019 (Adoption de soumission RIEP2019-001 du Regroupement d'achats Rive-Nord pour l'achat de produits chimiques pour l'année 2020)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a mandaté la Régie intermunicipale d'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Sainte-Amable par la résolution 24-03-2019, dans le cadre du Regroupement d'achats de la Rive Nord, afin de procéder à la confection d'un cahier de charges, publier les appels d'offres et ouvrir les soumissions publiques, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, pour la fourniture de sulfate ferrique à 12% utilisé à la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche pour l'année 2020;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 5 août 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 septembre 2019 pour le sulfate ferrique à 12%, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée en kg / liquide	Prix taxes en sus
Kemira Water Solutions Canada inc.	0,227 \$ / kg liquide	760 000	172 520 \$
Chemtrade	0,336 \$ / kg liquide	760 000	255 360 \$

ATTENDU QUE les prix soumissionnés comprennent produits, transport et déchargement dans les réservoirs et que ces prix demeurent fermes pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche accepte la soumission pour la fourniture de sulfate ferrique à 12% de la compagnie **Kemira Water Solutions Canada inc.** au montant de 0,227 \$/ kg liquide, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges et que le prix demeure ferme du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La résolution 19-5141 et la recommandation de la Régie intermunicipale d'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Sainte-Amable sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 85-10-2019 (Virement de l'excédent de fonctionnement affecté Hygiène du milieu vers l'excédent de fonctionnement non affecté)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise le virement de la somme de 46 510 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté *Hygiène du Milieu* vers l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 86-10-2019 (Adoption de soumission SA19-5001 – Services professionnels auditeur externe – Exercices financiers 2019 à 2023)

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de Loi 155 le 19 avril 2018 modifiant l'article 108.2 de la *Loi sur les cités et villes* en exigeant



Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

maintenant que l'auditeur externe de la municipalité vérifie aussi les états financiers de toute personne morale qui lui est liée;

ATTENDU QUE la RAETM a mandaté la Ville de Terrebonne par la résolution 64-07-2019 à confectionner pour et au nom de la Régie, un cahier de charges, publier l'appel d'offres et ouvrir des soumissions publiques pour le mandat services professionnels d'un auditeur externe pour les exercices financiers 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public par l'appel d'offres SA19-5001;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appels d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 août 2019;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.	2,15	693 744 \$
DCA, comptable professionnel agréé inc.	---	---

ATTENDU QUE la firme DCA comptable professionnel agréé inc., ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel que prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil d'administration ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat pour la RAETM est de 90 963,77 \$ taxes incluses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'administration et finances datée du 12 octobre 2019 recommandant d'accepter la soumission de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la firme **Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.** pour les services professionnels d'un auditeur pour les services financiers 2019 à 2023 pour un montant de 56 808 \$ taxes en sus, à savoir 10 700 \$ (taxe en sus) pour l'année 2019, 11 021 \$ (taxes en sus) pour l'année 2020, 11 352 \$ (taxes en sus) pour l'année 2021, 11 692 \$ (taxes en sus) pour l'année 2022 et 12 043 (taxes en sus) pour l'année 2023.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'acceptation de la soumission par résolution du conseil municipal de la Ville de Terrebonne.

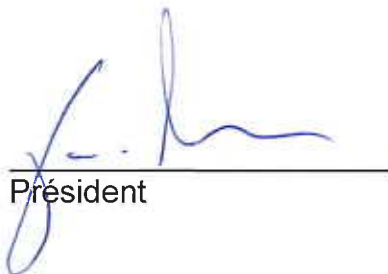
ADOPTÉ

RÉSOL. : 87-10-2019 (Levée de la séance)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ



Président



secrétaire-trésorière